

## PROCÈS-VERBAL SOMMAIRE

Bureau du 16 janvier 2019  
(Convocation du 10 janvier 2019)

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

La séance est ouverte à 18 h 11.

**Présents** : M. Couet, Président, Mme Andro, M. Crocq (à partir de 18 h 23), Mme Pellerin, MM. Bernard, Gaudin, Gautier (jusqu'à 19 h 00), Mme Le Men, M. Puil, Mme Letourneux (à partir de 18 h 25), MM. Theurier, Chardonnet, Dehaese (à partir de 18 h 18), Letort (à partir de 18 h 40), Le Blond (à partir de 18 h 26), Plouhinec, Prigent, Rouault, Legagneur.

**Absents excusés** : Mme Rougier, MM. Hervé Pascal, Breteau, Kerdraon, Chouan, Dein, Louapre, Hervé Marc.

**Procuration de vote et mandataire** : M. Dein à M. Bernard, M. Louapre à M. Plouhinec.

**Participaient également** : Mmes Quinaut, Duret, MM. Contin, Quentel, Mmes Firmin, Gabillard, MM. Nourissat, Benesteau, Diserbeau, Mmes Maho, Coquelin, M. Mazurier.

M. Theurier est nommé secrétaire de séance.

Le Bureau constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 10 janvier 2019 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à décision ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2018 est lu et adopté.

Les décisions sont examinées de 18 h 11 à 18 h 37.

La séance est levée à 19 h 06.

Le Bureau :

## **COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT MÉTROPOLITAIN**

### **B 19.001 Développement économique – Appels à projets ESS et "Créativité croisée" – Prolongation des dispositifs – Convention n° 18C0509 avec la Région Bretagne – Avenant n° 1**

- approuve le renouvellement de l'appel à projet ESS et la possibilité pour Rennes Métropole d'octroyer aux entreprises retenues des aides pour un budget global de 70 000 € ;
- approuve le règlement de l'appel à projets ESS ;
- approuve le renouvellement de l'appel à projets "créativité croisée" et la possibilité pour Rennes Métropole d'octroyer aux structures retenues (entreprises, acteurs associatifs,...) une aide financière à partir du dossier de soumission type déposé pour un budget global de 200 000 € ;
- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat relative aux politiques de développement économique, signée entre la Région Bretagne et Rennes Métropole pour la mise en œuvre de ses dispositifs d'aides aux entreprises jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin, en application des articles L 5211-9 ou 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant n° 1 et tout acte s'y rapportant.

#### **Adoption à l'unanimité**

### **B 19.002 Développement économique – Avance remboursable – "PANAGET SAS" – Bourgbarré – Convention n° 11.1047 avec la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine et la Communauté de Communes de Redon – Clôture**

- décide l'annulation du versement du solde de l'avance remboursable octroyée à l'entreprise "Panaget" fixant la participation de Rennes Métropole à 75 000 euros au lieu de 150 000 euros ;
- décide, en conséquence, la clôture du dossier relatif à l'avance remboursable accordée à l'entreprise "Panaget" par la décision n° B 11.153 du 6 octobre 2011.

#### **Adoption à l'unanimité**

### **B 19.003 Développement économique – "Association Clair-Obscur" – Soutien au développement de la section "Mutations numériques" du festival Travelling – Subvention**

- décide l'attribution d'une subvention de 8 000 € à l'association "Clair-Obscur" pour le développement de la section "Mutations numériques" du festival Travelling.

#### **Adoption à l'unanimité**

### **B 19.004 Développement économique – Insertion – Emploi – Association "AJIEnvironnement" – Garantie partielle d'emprunt – Convention**

- accorde la garantie partielle de Rennes Métropole, à hauteur de 50 %, à l'association AJIEnvironnement, pour l'emprunt de 1 018 000 € (soit une garantie de 509 000 € maximum) à contracter auprès de la Caisse d'Épargne concernant l'acquisition des locaux et les frais divers ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre l'association AJIEnvironnement et Rennes Métropole relative à la garantie d'emprunt précitée ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer la convention et tout acte s'y rapportant, notamment le contrat de prêt à intervenir entre l'association AJIEnvironnement et la Caisse d'Épargne.

#### **Adoption à l'unanimité**

**B 19.005 Développement économique – Tourisme – Soutien aux événements – Inbound Marketing 2019 – Congrès mondial de l'agriculture biologique 2020 – Subventions – Conventions**

- décide l'attribution d'une subvention de 12 000 € à la SARL WINBOUND pour l'évènement "Inbound Marketing 2019" du 29 janvier 2019, au Couvent des Jacobins ;
- approuve les termes de la convention entre la SARL WINBOUND et Rennes Métropole relative à l'organisation de cet évènement ;
- décide l'attribution d'une subvention de 50 000 € à l'Institut Technique de l'Agriculture Biologique pour le congrès mondial de l'agriculture biologique IFOAM 2020 du 21 au 27 septembre 2020 au Liberté et au Couvent des Jacobins ;
- approuve les termes de la convention entre l'Institut Technique de l'Agriculture Biologique et Rennes Métropole relative à l'organisation du congrès mondial ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les conventions et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 19.006 Enseignement supérieur – Recherche – Acquisition d'équipements scientifiques – Subventions d'investissement – Université Rennes 2, Université de Rennes 1 et CNRS – Conventions**

- décide l'attribution, pour l'année 2019, d'une subvention en investissement de :
  - 21 000 € au CNRS – Institut d'Électronique et de Télécommunications de Rennes (IETR) pour un scanner 3D pour le champ proche sub-millimétriques et THz ;
  - 10 200 € à l'Université Rennes 2 – Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne (MSHB) pour un équipement de numération de données ;
  - 20 000 € au CNRS – Observatoire des Sciences de l'Univers (OSUR) pour un système micro-onde pour la minéralisation de nanoparticules ;
  - 58 200 € à l'Université de Rennes 1 – Structure Fédérative de Recherche Unité Mixte de Service ScanMAT pour un amincisseur ionique ;
  - 35 000 € à l'Université de Rennes 1 – Structure Fédérative de Recherche Unité Mixte de Service Biosit pour un bras d'excitation de fluorescence multi-modalités pour l'imagerie nanoscopique ;
  - 80 000 € au CNRS – Institut de Physique de Rennes (IPR) pour un système de pompage pour écoulements supersoniques ;
  - 54 138 € à l'Université de Rennes 1 – Laboratoire Traitement du Signal et de l'Image (LTSI) pour un système d'enregistrement de l'activité électroencéphalographique ;
- approuve les termes des conventions financières à conclure avec l'Université Rennes 2, l'Université de Rennes 1 et le CNRS relatives aux modalités de financement des opérations susvisées ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer lesdites conventions et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 19.007 Enseignement supérieur – Recherche – Associations Étudiantes et de Doctorants – Subventions**

- décide l'attribution de subventions pour un montant total de 6 494 € :
  - 600 € à l'Association des Services en Réseaux pour l'organisation de la 4<sup>ème</sup> édition de Web We Can,
  - 600 € à l'Association Lysias pour l'organisation du concours de plaidoiries et d'éloquence 2019,
  - 1 500 € à l'Association La Taloché pour l'organisation du workshop annuel des étudiants de l'ENSAB,
  - 494 € à l'Association Sciences Po Rennes International Model United Nations pour l'organisation de la 7<sup>ème</sup> édition du SPRIMUN,
  - 800 € à l'Association Ressources Plus pour l'organisation de la Journée Ressources Plus 2019,
  - 1 500 € à l'Association Muses & Co pour l'organisation des Inter'ENS Culturelles,
  - 1 000 € à l'Association JNM 2019 pour l'organisation de la 38<sup>ème</sup> édition des Journées Nationales MIAGE.

**Adoption à l'unanimité**

## COMMISSION PROSPECTIVE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

### B 19.008 Aménagement du territoire – Bécherel – Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) – Élaboration – Bilan de la concertation

- constate que les dispositifs de concertation relatifs à la création de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Bécherel ont été mis en œuvre conformément à la délibération n° C 15.394 du 15 octobre 2015 ;
- arrête le bilan de la concertation menée dans le cadre de la procédure de création de l'AVAP de Bécherel.

#### **Adoption à l'unanimité**

### B 19.009 Aménagement – Zones d'activités économiques – Betton – Secteur des Hauts Rignés – Cession de biens à la société Dervenn

- décide la cession au profit de la société Dervenn ou d'une autre société s'y substituant des biens situés au lieu-dit "les Hauts Rignés" d'une superficie de 11 900 m<sup>2</sup> environ cadastrés à la section AY sous le n° 193(p) au prix principal de 350 000 € ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 5211-9 ou L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les actes à intervenir et tous documents se rapportant à cette cession.

#### **Adoption à l'unanimité**

## COMMISSION MOBILITÉ ET TRANSPORTS

### B 19.010 Voirie et infrastructures – Diverses communes – Désaffectation – Déclassement – Acquisition – Cession – Incorporation dans le domaine public

- décide les acquisitions des parcelles précitées et leur incorporation au domaine public routier métropolitain, selon les modalités indiquées dans la présente décision ;
- constate la désaffectation de la parcelle située 12 rue de Lechlade à La Chapelle-des-Fougeretz ;
- décide le déclassement de la parcelle précitée appartenant à Rennes Métropole et située 12 rue de Lechlade à La Chapelle-des-Fougeretz ;
- décide la cession des parcelles situées 12 rue de Lechlade à La Chapelle-des-Fougeretz et 73 boulevard de la Gare à Corps-Nuds selon les modalités indiquées dans la décision ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les actes authentiques à intervenir et tout document se rapportant aux acquisitions et aux cessions.

#### **Adoption à l'unanimité**

### B 19.011 Voirie et infrastructures – Noyal-Châtillon-sur-Seiche – ZAC "centre-ville" – Abords de l'Ilot Appert – Requalification des espaces publics – Approbation de l'Avant-Projet et de l'enveloppe financière

- approuve l'avant-projet de l'opération d'aménagement des espaces publics des abords de l'Ilot Appert - ZAC "centre-ville" sur la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche et son enveloppe financière, pour les compétences qui relèvent de Rennes Métropole, évaluée à 919 000 € HT, soit 1 102 800 € TTC.

#### **Adoption à l'unanimité**

**B 19.012 Voirie et infrastructures – Noyal-Châtillon-sur-Seiche – ZAC "centre-ville" – Abords de l'Ilot Floratrait – Requalification des espaces publics – Approbation de l'avant-projet et de l'enveloppe financière**

- approuve l'avant-projet de l'opération d'aménagement des espaces publics des abords de l'Ilot Floratrait - ZAC "centre-ville" sur la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche et son enveloppe financière, pour les compétences qui relèvent de Rennes Métropole, évaluée à 389 000 € HT, soit 466 800 € TTC.

**Adoption à l'unanimité**

**B 19.013 Voirie et infrastructures – Enfouissement coordonné des réseaux d'électricité et de communications électroniques – Accord-Cadre avec Orange, SDE35 et AMF 35 – Conventions locales - type – Options A & B**

- approuve les termes de l'accord-cadre à conclure avec Orange, le SDE 35 et l'AMF 35, relatif à l'enfouissement coordonné des réseaux d'électricité et de communications électroniques ;
- approuve les termes des conventions locales - type, portant attribution de la propriété des installations souterraines de communications électroniques - Options A & B - à conclure avec Orange et les communes de Rennes Métropole ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit accord-cadre et les conventions précitées, ainsi que tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**COMMISSION AMÉNAGEMENT ET HABITAT**

**B 19.014 Habitat – Opération Programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) "Rennes Centre Ancien" – Subventions d'équipement**

- approuve la participation de Rennes Métropole de 19 161 € pour un copropriétaire occupant de la copropriété du 15 rue Saint Michel à Rennes et les termes de la convention à intervenir entre Rennes métropole, la Coopérative Immobilière de Bretagne, le syndicat des copropriétaires du 15 rue Saint-Michel à Rennes et Territoires publics ;
- approuve la participation de Rennes Métropole de 74 803 € pour trois copropriétaires bailleurs de la copropriété du 7 rue Saint Georges à Rennes et les termes de la convention à intervenir entre Rennes métropole, la Coopérative Immobilière de Bretagne, le syndicat des copropriétaires du 7 rue Saint Georges à Rennes et Territoires publics ;
- autorise le versement des subventions aux syndicats de copropriétaires et aux propriétaires pour les montants écrits dans la décision ;
- approuve la participation de Rennes Métropole de 107 519 € pour une copropriétaire occupante très modeste de la copropriété du 2 rue Chateaurenault à Rennes, celle-ci donnera lieu à la signature d'une convention conformément aux conventions-type annexées à la décision n° B 17.347 du 7 septembre 2017 ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les avenants, conventions et les arrêtés à intervenir et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 19.015 Habitat – Programmation logement – Accession Sociale à la Propriété – Subventions d'investissement aux promoteurs – Conventions**

- approuve la liste des opérations concernant l'accession sociale, telle que présentée dans la décision, pour un montant total de subventions d'investissement de 666 282,00 € ;
- autorise le versement des subventions d'investissement aux promoteurs pour les montants indiqués dans la décision ; celui-ci donnera lieu à la signature d'une convention, conformément à la convention-type annexée à la délibération n° C 14.467 du 20 novembre 2014, pour les 8 dossiers ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les conventions à intervenir avec les promoteurs indiqués dans la décision, et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 19.016 Habitat – Programmation logement – Accession Sociale à la Propriété – Mordelles "Le Carmin" – Subvention d'investissement à Aiguillon Construction – Convention n° 17C0695 – Avenant n° 1**

- décide l'attribution d'une subvention d'investissement complémentaire de 27 963,25 € au titre de l'aide à la surcharge foncière à Coop Habitat Bretagne dans le cadre de l'opération d'Accession Sociale à la Propriété (PSLA) "Le Carmin" située à Mordelles ;
- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention n° 17C0695 à intervenir entre Aiguillon Construction et Rennes Métropole, relatif au versement de la subvention mentionnée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant n° 1, et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 19.017 Habitat – Programmation logement – Accession Sociale à la Propriété – Parthenay-de-Bretagne "Les Naturéales" – Subvention d'investissement à Coop Habitat Bretagne – Convention n° 16C0511 – Avenant n° 1**

- décide l'attribution d'une subvention d'investissement complémentaire de 9 823,62 € au titre de l'aide à la surcharge foncière à Coop Habitat Bretagne dans le cadre de l'opération d'Accession Sociale à la Propriété (PSLA) "Les Naturéales" située à Parthenay-de-Bretagne ;
- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention n° 16C0511 à intervenir entre Coop Habitat Bretagne et Rennes Métropole, relatif au versement de la subvention mentionnée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant n° 1, et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 19.018 Habitat – Programmation logement – Accession Sociale à la Propriété – Saint-Gilles "Carré Nature" – Subvention d'investissement à Coop Habitat Bretagne – Convention n° 16C0509 – Avenant n° 1**

- décide l'attribution d'une subvention d'investissement complémentaire de 21 985,30 € au titre de l'aide à la surcharge foncière à Coop Habitat Bretagne dans le cadre de l'opération d'Accession Sociale à la Propriété (PSLA) "Carré Nature" située à Saint-Gilles ;
- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention n° 16C0509 à intervenir entre Coop Habitat Bretagne et Rennes Métropole, relatif au versement de la subvention mentionnée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant n° 1, et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 19.019 Habitat – Programmation logement – Accession Sociale à la Propriété – Saint-Gilles "Birdie Évolution 340" – Subvention d'investissement à la SCCV HF MGA – Convention n° 17C0498 – Avenant n° 1**

- décide l'attribution d'une subvention d'investissement complémentaire de 8 401,48 € au titre de l'aide à la surcharge foncière à la SCCV HF MGA dans le cadre de l'opération d'Accession Sociale à la Propriété (PSLA) "Birdie Évolution 340" située à Saint-Gilles ;
- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention n° 17C0498 à intervenir entre la SCCV HF MGA et Rennes Métropole, relatif au versement de la subvention mentionnée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant n° 1, et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 19.020 Habitat – Programmation logement – Accession Sociale à la Propriété – Saint-Gilles "Birdie" – Subvention d'investissement à la SCCV HF MGA – Convention n° 16C0107 – Avenant n° 1**

- décide l'attribution d'une subvention d'investissement complémentaire de 38 668,35 € au titre de l'aide à la surcharge foncière à la SCCV HF MGA dans le cadre de l'opération d'Accession Sociale à la Propriété (PSLA) "Birdie" située à Saint-Gilles ;
- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention n° 16C0107 à intervenir entre la SCCV HF MGA et Rennes Métropole, relatif au versement de la subvention mentionnée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant n° 1, et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 19.021 Habitat – Réaménagement de 112 prêts d'un montant total de 44 184 448,12 € réalisés par Aiguillon Construction auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunts – Avenant de réaménagement**

- prend acte et réitère la garantie de Rennes Métropole à Aiguillon Construction pour le réaménagement de 112 prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) conformément au contrat de prêt n° 85017 annexé et concernant les opérations réaménagées détaillées en annexe de la décision pour un montant total de 44 184 448,12 € ;
- approuve les termes de l'avenant de réaménagement relatif à la réitération de la garantie mentionnée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'avenant de réaménagement et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 19.022 Habitat – Réaménagement de 3 prêts d'un montant total de 4 106 912 ,97 € réalisés par la CDC Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunts – Avenant de réaménagement**

- prend acte et réitère la garantie de Rennes Métropole à La CDC Habitat pour le réaménagement de 3 prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) conformément au contrat de prêt n° 86830 annexé et concernant les opérations réaménagées détaillées en annexe de la décision pour un montant total de 4 106 912,97 € ;
- approuve les termes de l'avenant de réaménagement relatif à la réitération de la garantie mentionnée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'avenant de réaménagement et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 19.023 Habitat – Betton – "Square de l'Illet" – Construction de 18 logements financés en Prêt Social Location Accession (PSLA) – Emprunt maximum de 2 286 043 € réalisé par Archipel Habitat auprès du Crédit Coopératif – Garantie d'emprunt – Convention**

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour l'emprunt de 2 286 043 € maximum, à contracter auprès du Crédit Coopératif, concernant l'opération de construction de 18 logements dénommée "Square de l'Illet" se situant à Betton, rue de la Forge ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Archipel Habitat et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité - Trois conseillers ne prenant pas part au vote (MM. Le Blond, Puil, Theurier).**

**B 19.024 Habitat – Cintré – "Le Bara" – Acquisition-amélioration de 3 logements financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) – Emprunts complémentaires de 36 375 € et 6 645 €, réalisés par Archipel Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunts – Convention**

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour un total d'emprunt de 43 020 €, souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération d'Acquisition-amélioration de 3 logements financés en PLUS PLAИ dénommée "Le Bara" et située 1 à 3 place du Chêne Vert à Cintré ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Archipel Habitat et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité - Trois conseillers ne prenant pas part au vote (MM. Le Blond, Puil, Theurier).**

**B 19.025 Habitat – Rennes – 12 Chemin Eugène Bigot – Réhabilitation de 1 logement financé en Prêt PAM – Emprunts de 12 500 € et 39 880 € réalisé par Archipel Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunt – Convention**

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour l'emprunt PAM d'un montant total de 52 380 €, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant l'opération de réhabilitation d'un pavillon situé 12 Chemin Eugène Bigot à Rennes ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Archipel Habitat et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité - Trois conseillers ne prenant pas part au vote (MM. Le Blond, Puil, Theurier).**

**B 19.026 Habitat – Rennes – 10 Chemin Eugène Bigot – Réhabilitation de 1 logement financé en Prêt PAM – Emprunts de 15 000 € et 38 780 € réalisé par Archipel Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunt – Convention**

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour l'emprunt PAM d'un montant total de 53 780 €, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant l'opération de réhabilitation d'un pavillon situé 10 Chemin Eugène Bigot à Rennes ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Archipel Habitat et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité - Trois conseillers ne prenant pas part au vote (MM. Le Blond, Puil, Theurier).**

**B 19.027 Habitat – Rennes – 4 bis rue Alphonse Guérin – Réhabilitation de 1 logement financé en Prêt PAM – Emprunts de 14 000 € et 41 955 € réalisé par Archipel Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunt – Convention**

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour l'emprunt PAM d'un montant total de 55 955 €, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant l'opération de réhabilitation d'un pavillon situé 4 bis rue Alphonse Guérin à Rennes ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Archipel Habitat et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité - Trois conseillers ne prenant pas part au vote (MM. Le Blond, Puil, Theurier).**



**B 19.028** Habitat – Rennes – Résidence Les Littorines – Travaux d'amélioration de 142 logements financés en Prêt PAM – Emprunt de 522 703 € réalisé par Espacil Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunt – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Espacil Habitat pour un emprunt PAM pour un montant de 522 703 €, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, concernant la résidentialisation du patrimoine dans la résidence Les Littorines (travaux d'amélioration des espaces extérieurs) comprenant 142 logements situés rue de Jinan et du Hué à Rennes ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Espacil Habitat et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 19.029** Habitat – Thorigné-Fouillard – "Résidence Jules Milhau" – Construction de 30 logements financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) – Emprunts de 1 182 600 €, 330 000 €, 590 000 € et 157 000 €, réalisés par Espacil Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunts – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Espacil Habitat pour des emprunts d'un montant total de 2 259 600 € souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 30 logements financés en PLUS PLAИ dénommée "Résidence Jules Milhau" et située 1 Impasse François Terrasson à Thorigné-Fouillard ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Espacil Habitat et Rennes Métropole relative à la garantie des emprunts précités ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 19.030** Habitat – Vern-sur-Seiche – "Maison Helena" – Construction de 24 logements financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) – Emprunts de 287 300 €, 122 000 €, 362 500 €, 234 000 €, 160 212 € et 97 000 €, réalisés par Espacil Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunts – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Espacil Habitat pour les emprunts d'un montant total de 1 263 012 € souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 24 logements financés en PLUS PLAИ dénommée "Maison Helena" et située rue de la Libération à Vern-sur-Seiche ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Espacil Habitat et Rennes Métropole relative à la garantie des emprunts précités ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 19.031** Habitat – La Chapelle-Thourault – "Le Clos des Demoiselles" – Construction de 4 maisons financées en Prêt Social Location Accession (PSLA) – Emprunt maximum de 630 000 € réalisé par La SCCV Le Clos des Demoiselles auprès du Crédit Foncier – Garantie d'emprunt – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à la SCCV Le Clos des Demoiselles pour l'emprunt de 630 000 € maximum, à contracter auprès du Crédit Foncier, concernant l'opération de construction de 4 maisons dénommée "Le Clos des Demoiselles" et se situant à La Chapelle Thourault, Zac de la Niche aux Oiseaux ;

- approuve les termes de la convention à intervenir entre la SCCV Le Clos des Demoiselles et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

#### **Adoption à l'unanimité**

#### **B 19.032 Habitat – Montgermont – "Villa Urbana" – Construction de 21 logements financés en Prêt Social Location Accession (PSLA) – Emprunt maximum de 3 100 000 € réalisé par Coop Habitat Bretagne auprès de Arkéa Banque EI – Garantie d'emprunt – Convention**

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Coop Habitat Bretagne pour l'emprunt de 3 100 000 € maximum, à contracter auprès de Arkéa Banque EI, concernant l'opération de construction de 21 logements financés en Prêt Social Location Accession (PSLA), dénommée "Villa Urbana" se situant à Montgermont, Zac des Petits Prés ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Coop Habitat Bretagne et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

#### **Adoption à l'unanimité**

#### **B 19.033 Habitat – Orgères – "Weizh" – Construction de 8 maisons financées en Prêt Social Location Accession (PSLA) – Emprunt maximum de 1 300 000 € réalisé par La SCCV Graines d'Orges auprès du Crédit Foncier – Garantie d'emprunt – Convention**

- accorde la garantie de Rennes Métropole à la SCCV Graines d'Orges pour l'emprunt de 1 300 000€ maximum, à contracter auprès du Crédit Foncier, concernant l'opération de construction de 8 maisons dénommée "Weizh" et se situant à Orgères, lotissement les Ormes Blanches ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre la SCCV Graines d'Orges et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

#### **Adoption à l'unanimité**

### **COMMISSION PROSPECTIVE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **B 19.034 Développement durable du territoire – Environnement – Cartes de bruit stratégiques complémentaires**

- approuve le rapport de présentation des cartes de bruit stratégiques complémentaires pour 6 communes de l'agglomération rennaise (Bécherel, La Chapelle-Chaussée, Laillé, Langan, Miniac-sous-Bécherel, Romillé), tel qu'annexé à la présente délibération, lequel sera mise à disposition du public au siège de Rennes Métropole et publié sur internet ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tout document relatif aux cartes de bruit de l'agglomération rennaise ainsi complémentées.

#### **Adoption à l'unanimité**

B 19.035 Développement durable du territoire – Environnement – Énergie – Agence Locale de l'Énergie et du climat du Pays de Rennes (ALEc) – Convention cadre d'objectifs 2016-2020 n° 16C0018 – Subvention de fonctionnement 2019

- décide l'attribution à l'Agence Locale de l'Énergie et du climat du Pays de Rennes d'une subvention générale de fonctionnement de 45 000 €.

**Adoption à l'unanimité - Un conseiller ne prenant pas part au vote (M. Dehaese).**

B 19.036 Développement durable du territoire – Prospective – Institut d'études politiques (IEP) de Rennes – Convention de partenariat 2019 – Subvention 2019

- décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 7 500 € à l'Institut d'études politiques (IEP) de Rennes, pour l'année 2019 ;
- approuve les termes de la convention de partenariat 2019 à conclure avec l'IEP de Rennes ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code général des collectivités territoriales, à signer la convention annuelle de partenariat ainsi que tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

B 19.037 Développement durable du territoire – Énergie – Habitat – Plateforme rénovation énergétique de l'habitat privé – EcoCité – Programme d'investissement d'avenir "Ville de Demain" – Rénovation énergétique des copropriétés – Délibérations n° C 15.276, C 15.521 et C 16.010 – Modifications

- approuve les modifications relatives à la convention d'application type à conclure avec chacune des copropriétés bénéficiaires de subvention, permettant le versement des subventions d'ingénierie, de travaux et d'évaluation de la performance énergétique des bâtiments ;
- approuve les modifications relatives à la convention type de préfinancement des subventions travaux accordées aux copropriétés entrant dans le cadre du PIA-VDD ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer sans nouvelle délibération ou décision tout avenant ou toute modification aux conventions qui ne modifierait pas l'économie générale du contrat.

**Adoption à l'unanimité**

### **COMMISSION AMÉNAGEMENT ET HABITAT**

B 19.038 Action foncière – Bourgbarré – Lieudit La Basse Érable – Cession partielle à la commune – Conventions n° 07.538 et 09.757 – Résiliation

- décide la cession à la commune de Bourgbarré d'une propriété non bâtie située lieudit La Basse Érable à Bourgbarré, d'une superficie totale de 11 070 m<sup>2</sup> environ, cadastrées section ZK sous les numéros 16p et 17p, au prix total de 86 451,54 € ;
- décide la résiliation des conventions de mise en réserve n° 07.538 du 20 juillet 2007 et 09.757 du 3 novembre 2009 relatives au portage des terrains cadastrés ZK 16 et 17, situés lieudit La Basse Érable à Bourgbarré ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'acte à intervenir et tout document se rapportant à cette cession.

**Adoption à l'unanimité**

B 19.039 Action foncière – Corps-Nuds – 2 rue de Janzé – Cession à la Commune

- décide la cession à la commune de Corps-Nuds du bien sis 2 rue de Janzé, cadastré section AC n°432, d'une contenance de 473 m<sup>2</sup>, au prix de 49 419,32 € ;

- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'acte à intervenir et tout document se rapportant à cette cession.

#### **Adoption à l'unanimité**

#### **B 19.040 Action foncière – La Chapelle-des-Fougeretz – 9 rue de la Mairie – Désaffectation, déclassement et cession de biens à la Société Groupe Kermarrec**

- constate la désaffectation du terrain situé au droit du n° 9/11 rue de la Mairie sur la commune de La Chapelle-des-Fougeretz d'une superficie de 21m<sup>2</sup> ;
- prononce le déclassement du terrain situé au droit du n° 9/11 rue de la Mairie sur la commune de La Chapelle-des-Fougeretz d'une superficie de 21m<sup>2</sup> du domaine public de la voirie de Rennes Métropole ;
- décide la cession à la société "Groupe Kermarrec" du terrain désaffecté et déclassé situé au droit du n° 9/11 rue de la Mairie et de la propriété bâtie située 9 rue de la Mairie sur la commune de la Chapelle-des-Fougeretz cadastrée à la section AE sous les n°498, au prix global arrondi de 91 600,06 € ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 5211-9 ou L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les actes à intervenir et tous documents se rapportant à cette cession.

#### **Adoption à l'unanimité**

#### **B 19.041 Action foncière – Vern-sur-Seiche – 4/6 rue de la Libération – Convention de mise en réserve**

- décide le portage au titre du Programme d'Action Foncière du bien ci-dessus ;
- approuve les termes de la convention à intervenir avec la commune de Vern-sur-Seiche relative à la mise en réserve du bien et prévoyant le versement par la commune d'une contribution qui sera égale à 50 % des intérêts par application du taux fixe du marché sur 5 ans de 0,58 % applicable au 1er janvier de l'année d'acquisition, soit un montant de 1 363 euros annuel ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer la convention précitée et tout acte s'y rapportant.

#### **Adoption à l'unanimité**

### **COMMISSION PROSPECTIVE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **B 19.042 Valorisation des déchets ménagers – Déchèterie mobile – Règlement intérieur**

- approuve le règlement intérieur de la déchèterie mobile joint en annexe de la décision ;
- indique que ce règlement prend effet à partir du 28 janvier 2019 ;
- autorise Monsieur le Président à le signer, ainsi que toute modification ultérieure visant à de simples précisions ou ajustements.

#### **Adoption à l'unanimité**

#### **B 19.043 Production et vente d'électricité photovoltaïque – Régie à autonomie financière de production et vente d'électricité photovoltaïque de Rennes Métropole – Nomination d'un Directeur et de sa remplaçante**

- approuve la nomination Monsieur Jean-François David, Directeur du Patrimoine Bâti, aux fonctions de Directeur de la Régie et de Mme Pauline Oriot, responsable du service Maintenance Sécurité et Énergie de la Direction du Patrimoine Bâti aux fonctions de remplaçante du Directeur de la régie, en cas d'absence de celui-ci ;

- autorise M. Le Président, ou tout autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L L2221-4 et L2221-11 et suivants et des articles R2221-63 à R2221-94 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tous les actes se rapportant à cette décision.

**Adoption à l'unanimité**

**COMMISSION FINANCES, PERSONNEL ET ADMINISTRATION GENERALE**

**B 19.044 Finances – Mise à disposition des biens, droits et transfert des contrats de prêts affectés en totalité par la Ville de Rennes à l'exercice des compétences transférées à Rennes Métropole – Modifications des états d'actif pour les compétences Voirie et Assainissement – Convention générale de transfert n° 14C0766 – Avenant n° 2**

- décide du rattachement comptable des biens relatifs aux réseaux d'eaux pluviales à la compétence de la voirie ;
- approuve les termes de l'avenant n° 2 à la convention générale de transfert n° 14C0766 conclue avec la ville de Rennes relative à la mise à disposition des biens, droits (mobiliers et immobiliers) et transferts des contrats de prêts affectés en totalité par la commune à l'exercice des compétences transférées dans le cadre du passage en métropole ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**B 19.045 Finances – Budgets annexes relevant de l'instruction budgétaire et comptable M4 – Amortissements des immobilisations et subventions d'investissement transférées sans plan d'amortissement initial – Principes, méthodes et durées**

- décide le principe de la mise en place d'un plan d'amortissement et de reprises comptables au 1<sup>er</sup> janvier 2019 applicables aux biens et subventions transférés sans plan d'amortissement initial relevant de l'instruction M4 ;
- décide par suite d'appliquer les méthodes et durées d'amortissement des immobilisations et subventions fixées par les décisions n° B16.348 et n° B16.349 du 8 septembre 2016 respectivement pour les budgets annexes "Réseaux de Chaleur", Régie "Réseaux de Chaleur" et les budgets annexes "Assainissement" et Régies "Assainissement Collectif" et "SPANC".

**Adoption à l'unanimité**

**B 19.046 Finances – Garantie partielle d'emprunt – ZAC communale du quartier de La Touche – Chavagne – Emprunt de 5 000 000 € réalisé par Territoires Publics – La Banque Postale – Approbation**

- accorde la garantie partielle de Rennes Métropole, à hauteur de 55 %, à la société Territoires Publics pour l'emprunt de 5 000 000 € (soit une garantie de 2 750 000 €) à contracter auprès de la Banque Postale, concernant l'aménagement de la ZAC du Quartier de la Touche à Chavagne et dont l'offre figure en annexe de la décision, et ce en connaissance de l'étendue de l'engagement que constitue l'acte de cautionnement ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin, en application de l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à signer tous les actes s'y rapportant notamment l'acte de cautionnement.

**Adoption à l'unanimité - Cinq conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes Andro, Le Men, MM. Gaudin, Le Blond, Louapre).**

B 19.047 Finances – Attribution des subventions de fonctionnement au titre de l'année 2019

Bénéficiaire	Subvention allouée	Programme
ACSE 175	3 000 €	0102 - Soutien à l'emploi, à l'insertion, formation prof.
ACTION EMPLOI CESSON	10 000 €	0102 - Soutien à l'emploi, à l'insertion, formation prof.
ADERE 35	10 000 €	0101 - Soutien à l'entrepreneuriat et aux entreprises
ADN OUEST ASSOCIATION	20 000 €	0101 - Soutien à l'entrepreneuriat et aux entreprises
ADORER	9 000 €	0103 - Innovation productive, recherche, enseignemnt sup.
AGIR POUR L EMPLOI	10 300 €	0102 - Soutien à l'emploi, à l'insertion, formation prof.
AIS 35	45 000 €	0102 - Soutien à l'emploi, à l'insertion, formation prof.
APRAS	100 000 €	0404 - Politique de la ville et cohésion sociale
ASFAD	7 000 €	0102 - Soutien à l'emploi, à l'insertion, formation prof.
ASMR	11 950 €	0602 - Ressources humaines
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE	17 000 €	0404 - Politique de la ville et cohésion sociale
ASSOCIATION REGISSEUR VILLE RENNES	150 €	0602 - Ressources humaines
ASSOCIATION TOUT ATOUT	8 000 €	0404 - Politique de la ville et cohésion sociale
BREIZH INSERTION SPORT	78 500 €	0404 - Politique de la ville et cohésion sociale
CAPITAL FILLES	500 €	0602 - Ressources humaines
CHAMBRE DE COMMERCE ET INDUSTRIE	1 500 €	0102 - Soutien à l'emploi, à l'insertion, formation prof.
CIAS MORDELLES	10 000 €	0102 - Soutien à l'emploi, à l'insertion, formation prof.
COMMUNE DE BETTON	7 500 €	0102 - Soutien à l'emploi, à l'insertion, formation prof.
COMMUNE DE SAINT JACQUES DE LA LANDE	10 000 €	0102 - Soutien à l'emploi, à l'insertion, formation prof.
COMPAGNONS BATISSEURS BRETAGNE	55 500 €	0102 - Soutien à l'emploi, à l'insertion, formation prof.
COVOITURAGE +	10 000 €	0102 - Soutien à l'emploi, à l'insertion, formation prof.
DECLIC FEMMES	10 000 €	0404 - Politique de la ville et cohésion sociale
EHOP COVOITURAGE	40 000 €	0305 - Définir stratégie et offrir des serv de mobilités
ENVIE RENNES 35	1 500 €	0102 - Soutien à l'emploi, à l'insertion, formation prof.
ESPACE EMPLOI	20 000 €	0102 - Soutien à l'emploi, à l'insertion, formation prof.
ETUDES ET CHANTIERS	26 000 €	0102 - Soutien à l'emploi, à l'insertion, formation prof.
FACE RENNES	29 000 €	0102 - Soutien à l'emploi, à l'insertion, formation prof.
GEIQ BATIMENT DU PAYS DE RENNES	15 000 €	0102 - Soutien à l'emploi, à l'insertion, formation prof.
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS DE L'ECO	10 000 €	0101 - Soutien à l'entrepreneuriat et aux entreprises
INSTITUT CONFUCIUS	12 000 €	0106 - Rayonnement du territoire
L'ETAPE	8 500 €	0102 - Soutien à l'emploi, à l'insertion, formation prof.
LANGUE ET COMMUNICATION	49 000 €	0404 - Politique de la ville et cohésion sociale
MAISON ARCHITECTURE ESPACES BRETAGNE	5 000 €	0402 - Aménagement urbain
OFFICE NATIONAL DES FORETS	10 000 €	0401 - Planification urbaine
ORCHESTRE DE BRETAGNE	100 000 €	0503 - Réseaux artistiques,culturels d'intérêt métropolit
PRELUDE	21 000 €	0102 - Soutien à l'emploi, à l'insertion, formation prof.
RAYONS D'ACTION	2 000 €	0305 - Définir stratégie et offrir des serv de mobilités
RELAIS EMPLOI	1 500 €	0102 - Soutien à l'emploi, à l'insertion, formation prof.
RESEAU LOUIS GUILLOU	8 000 €	0404 - Politique de la ville et cohésion sociale
RESO SOLIDAIRE	80 000 €	0102 - Soutien à l'emploi, à l'insertion, formation prof.
RESO SOLIDAIRE	50 000 €	0101 - Soutien à l'entrepreneuriat et aux entreprises
RESO SOLIDAIRE	10 000 €	0604 - Stratégie et gestion financière
START AIR	20 000 €	0102 - Soutien à l'emploi, à l'insertion, formation prof.
STARTIJENN-TAG 35	35 000 €	0101 - Soutien à l'entrepreneuriat et aux entreprises
TANDEM UN PARRAIN POUR L'EMPLOI	5 000 €	0102 - Soutien à l'emploi, à l'insertion, formation prof.
UNION REGIONALE SCOP	10 000 €	0101 - Soutien à l'entrepreneuriat et aux entreprises
YVES MORVAN SOLIDAIRE	8 000 €	0102 - Soutien à l'emploi, à l'insertion, formation prof.
<b>TOTAL</b>	<b>1 011 400 €</b>	

- décide l'attribution au titre de l'année 2019, des subventions de fonctionnement listées d'un montant total de 1 011 400 € aux bénéficiaires désignés ci-dessus.

**Adoption à l'unanimité - Six conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes Andro, Le Men, Letourneux, Pellerin, MM. Gautier, Legagneur).**

B 19.048 Personnel – Aide à la restauration – Restaurants de la Ville de Rennes – Tarifs applicables aux agents de Rennes Métropole

- décide l'application des tarifs de repas pris dans les restaurants municipaux d'adultes de la Ville de Rennes aux agents de Rennes Métropole, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, selon les modalités suivantes :
  - Formule 1 : 5.73 € TTC,
  - Formule 2 : 4.54 € TTC,

- Formule 3 : 3.09 € TTC,
- Formule 4 : 0.68 € TTC.

#### **Adoption à l'unanimité**

##### **B 19.049 Administration générale – Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) – Rennes – Réhabilitation de la digue Villebois Mareuil – Programme et enveloppe financière**

- approuve le programme de l'opération de réhabilitation de la digue Villebois Mareuil à Rennes, et son enveloppe financière pour les compétences qui relèvent de Rennes Métropole évaluée à 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC (valeur octobre 2018).

#### **Adoption à l'unanimité**

##### **B 19.050 Administration générale – Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) – Syndicat Mixte "Établissement Public Territorial du Bassin de la Vilaine" (EPTB Vilaine) – Contribution – Modification de la délibération n° C 18.127**

- approuve la modification de la délibération n° C 18.127 du 20 juin 2018 pour la partie relative à la contribution 2018 de Rennes Métropole à l'EPTB Vilaine, le montant maximal de la contribution annuelle étant fixé à 76 217 € au lieu de 67 980 € initialement prévu.

#### **Adoption à l'unanimité**

##### **B 19.051 Administration générale – Mutualisation des services de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole – Bilan financier de l'année 2017**

- approuve le bilan 2017 de la mutualisation et procède aux régularisations au titre de l'année 2017 conformément au rapport approuvé par la Commission de suivi et d'évaluation de la mutualisation joint en annexe de la décision.

#### **Adoption à l'unanimité**

##### **B 19.052 Administration générale – Marchés publics attribués par la Commission d'appel d'offres – Autorisation de signature au Président**

- autorise Monsieur le Président ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 et L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les marchés et accords cadres suivants ainsi que tout acte s'y rapportant :
  - Prestation de collecte et de traitement des déchets de balayures issus du nettoyage de voirie et prestation de collecte et enfouissement des technosables et refus de l'unité de traitement des sables issus de la station d'épuration de Beaurade à conclure pour le lot n° 2 avec Séché Eco Industries pour un montant maximum annuel de 230 000,00 € HT.
  - Travaux d'implantation de conteneurs enterrés pour la collecte en apport volontaire des déchets ménagers sur le territoire de Rennes Métropole à conclure avec le groupement MARC SA / ASPO pour un montant maximum de 1 800 000,00 € HT.
  - Fourniture de matériaux divers - Programme 2019- 2022 - lot 7: Dalles podotactiles à conclure avec l'entreprise LNTP pour un montant annuel maximum de 60 000,00 € HT.
  - Réseau de chaleur Biomasse Gros Chêne - Génie thermique des sous-stations à conclure avec l'entreprise CLIMATELEC pour un montant de 505 073,30 € HT.
  - Boulevard Marbeuf – Déconstruction et désamiantage du bâtiment cité 2 de l'Agrocampus à conclure avec l'entreprise VEOLIA DEMANTELEMENT OUEST pour un montant de 278 745,00 € HT.
  - Rennes – Aménagement du secteur de la Prévalaye lot 8 – Aire de brumisation à conclure avec la société Sirev Arrosage pour un montant de 81 600,10 € HT.
  - La Chapelle Chaussée mise en séparatif des réseaux à conclure avec de l'entreprise SURCIN TP pour un montant de 544 497,60 € HT.

- Prestations relatives à l'accueil des publics de l'équipement culturel de Rennes Métropole « Les Champs Libres » à conclure avec CITY ONE pour les prix unitaires avec les montants maximums : pour la période initiale (deux ans) 100 000 €HT, première reconduction un an 50 000 € HT, deuxième reconduction un an 50 000 € HT et pour un montant forfaitaire annuel (tranches conditionnelles comprises) de 431 715,91 € HT. Le montant forfaitaire sur 4 ans (tranche ferme + tranches conditionnelles) est de 1 726 863,64 € HT.
- autorise la SEMTCAR habilitée à cette fin en application du contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage public n° 06-872 susvisé et dans le respect des articles L 5211-9 et L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les marchés suivants ainsi que tout acte s'y rapportant :
  - Marché de travaux lot 111 - Clos couvert, divers et photovoltaïques du parc relais Saint-Jacques-Gaîté à conclure avec le groupement conjoint EIFFAGE CONSTRUCTION Ille et Vilaine (mandataire) / SMAC / DL ATLANTIQUE (avec le sous-traitant PINTO) pour un montant total maximum de 10 107 552,00 € HT.
  - Marché de travaux lot 112 - Electricité BT et CVC du Parc Relais Saint-Jacques-Gaîté à conclure avec ESS-CLEMESSY pour un montant total de 643 280,15 € HT.
  - Marché de travaux lot 113 - Ascenseurs du Parc Relais Saint-Jacques-Gaîté à conclure avec SCHINDLER pour un montant maximum de 375 320,00 € HT .
  - Marché n°18b-043 - Marché complémentaire au Lot 43 - Electricité Basse tension et équipements station Gares ligne a à conclure avec SPIE INDUSTRIE & TERTIAIRE pour un montant forfaitaire de 118 863,31 € HT.

### **Adoption à l'unanimité**

---

Affiché conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, au siège de Rennes Métropole, 4, avenue Henri Fréville – CS 93111 – 35031 Rennes Cedex, le 18 janvier 2019

Le Secrétaire de séance,

Pour Le Président et par délégation,  
La Directrice Générale des Services,

Mathieu THEURIER

Laurence QUINAUT